

# Service public national d'éducation— décentralisation et autonomie

Notre dernier congrès à Nantes avait mandaté le syndicat pour que, dans un service public national d'éducation, une nouvelle étape de la décentralisation permette de dégager des marges de manœuvre supplémentaires dans le cadre de l'autonomie des établissements. Des orientations ont été annoncées par le Premier ministre ; la constitution a été modifiée permettant l'expérimentation ; nous sommes dans l'attente de lois organiques et ordinaires. Nous avons exprimé et manifesté dans la rue notre inquiétude devant les déclarations de Jean-Pierre Raffarin car le transfert prévu des personnels aux collectivités territoriales risque de rendre plus difficile la gestion des personnels « TOS » qui étaient, en tant que personnel de l'État, sous notre autorité directe dans l'EPL. En outre, les assistants sociaux, les conseillers d'orientation et les médecins scolaires sont exposés à être rapidement étrangers à l'école, happés par des régions ou des départements qui les emploieront pour leurs propres besoins.



Le SNPDEN considère que la seule vraie proximité en matière d'éducation est celle d'un établissement scolaire qui dispose des ressources pour prendre en charge, au delà de la seule transmission des savoirs, les élèves qui lui sont confiés. Nous serons attentifs à ce que la gestion conjointe par les régions et les rectorats de la carte des formations professionnalisantes n'implique pas une régionalisation totale des formations professionnelles continues et initiales mais aussi technologiques. Que signifierait alors le maintien des diplômes nationaux ? Nous serons attentifs à ce que la carte des secteurs dévolue aux départements ne soient pas un instrument d'aggravation de la mixité sociale dans les établissements. Quant à l'autonomie des EPLE, son élargissement devrait s'inscrire dans un cadre national et académique qui définit un cahier des charges, qui permet une contractualisation des moyens et qui entraîne des contrôles à posteriori. Notre volonté est de mettre en œuvre, pour l'EPL, un espace de responsabilité élargi dans le respect des compétences reconnues par les lois de décentralisation de 1982-1983, en aménageant le décret du 30 août 1985, en facilitant son fonctionnement notamment par la mise en place d'un bureau du conseil d'administration. Notre intention est de redonner toute leur place aux acteurs, aux personnels enseignants par la mise en œuvre d'un conseil scientifique, et aux personnels de direction par notre référentiel de métier, une vraie reconnaissance de nos compétences et de nos responsabilités. La voie de l'expérimentation choisie par le gouvernement risque d'entraîner toutes les dérives et de favoriser le désengagement de la responsabilité générale de l'État au profit d'une logique libérale de l'autonomie encourageant toutes les concurrences au détriment de la qualité du service public d'éducation. En particulier, l'expérimentation autour de la présidence des conseils d'administration est à rejeter car, seule, la présidence par le chef d'établissement garantit la cohérence du cadrage national et académique. Notre volonté est de faire mieux vivre l'EPL sans remettre en cause ce qui fait son originalité : une structure autonome dans un service public national d'éducation.

**Philippe GUITTET**

**Éditorial** **3**  
Agenda  
Décisions BN

**6** **Actualités**  
Rencontres

**Vie syndicale** **20**  
**Métier**

**25** **Dossier :**  
**enquête**

**Europe** **34**  
**Étranger :**  
**mouvement**  
**Parole à...**

**45** **Chronique**  
**juridique**  
Questions réponses...

## Index des annonceurs

ALISE	2
OMT	7
INCB	11, 13
ARD	17
CASDEN BP	19
UGAP	51
INCB	52

SNPDEN : 21 rue Béranger, 75003 Paris

Téléphone : 01 49 96 66 66 Fax : 01 49 96 66 69

Mél : siege@snpden.net

Directeur de la Publication : Philippe GUITTET

Rédacteur en chef : Annie Prévot

Rédacteur en chef adjoint : Marcel Jacquemard

Secrétaire de rédaction : Joëlle Torres

Conception : CIE/Lawrence Bitterly, Paris, Johannes Müller

Réalisation : Johannes Müller

Publicité : Espace M • 04 92 38 15 55

Chef de Publicité : Fabrice Mauro

Impression : Imprimerie SIC, 5/7 rue Claude Chappé 77 400

Lagny – Tel : 01 64 12 17 17

Direction – ISSN 6-5 294

Commission paritaire de publications

et agence de presse

1 798 D 73 S du 11 mars 1993

Direction n° 107

Mis sous presse le 31 mars 2003

Abonnements : 35 € (10 numéros)

Prix du numéro : 3,8 €